



Association **A**gréée pour la **P**êche et la **P**rotection du **M**ilieu **A**quatique  
**« La Rousse »**

2, avenue du Général de Gaulle – 57530 Courcelles-Chaussy

**Courcelles-Chaussy le 07 Décembre 2007**

**Avenant provisoire au règlement intérieur N° 2007/02**

**Objet : Fermeture complète de l'étang de 06/12/07 au 21/12/2007 et restriction de prise (remise à l'eau obligatoire jusqu'au 31/12/2007)**

Suite à l'empoisonnement du 06 décembre 2007 à l'étang de la Générose, des mesures de protections des espèces piscicoles et des restrictions sur les prises sont nécessaires pour permettre :

- La bonne répartition des poissons dans l'étang,
- un étalement des prélèvements.

Le comité attire l'attention à l'ensemble des pêcheurs qu'une bonne gestion de leurs prélèvements permettrait :

- de meilleures conditions de pêche à l'ensemble.
- aux géniteurs tant carnassiers, que le blanc (tanches, gardons,...) de se reproduire dans l'étang
- de nous assurer un plus grand plaisir et plus de prises au cours de toute l'année.

Nous recommandons donc aux pêcheurs de ne pas prélever les poissons (c'est-à-dire emmener le poisson)

Le comité a donc décidé la fermeture exceptionnelle de la pêche à l'étang du bois de la Générose de ce jour jusqu'au 21 Décembre 2008 inclus.

**Ces modalités de pêche renforçant le règlement intérieur sont mises en place à titre provisoire à compter de ce jour:**

**Article 6 bis :**

-La **pêche du poisson blanc est strictement interdite au bord de l'étang du Bois de Générose jusqu'au 21/12/2007.**

**Article 7 bis :**

La remise à l'eau des poissons, quelque soit l'espèce est obligatoire et quelque soit l'état du poisson (mort ou vif), **au bord de l'étang du Bois de Générose jusqu'au 31 Décembre 2007 inclus.**

**Article 8 bis :**

Il est de la responsabilité de chacun de respecter et de faire respecter ces règles.

**Article 9 bis :**

Les gardes-pêche particuliers commissionnés par l'association sont habilités à rechercher et à constater les infractions aux présentes dispositions.

**Le Comité.**